

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 22 février 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération : 17

Vote 17

Pour 17

Contre 0

Abstention 0

L'an deux mille vingt-quatre,
et le vingt-deux février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI et Mesdames BEGNIS, GUARDINI, SANCIU, VOLELLI.

Procurations : Mme SEBASTIANI à Mr PANZA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mme SCOTTO à Mme BEGNIS, Mr HLUŠICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mr BENVENUTI et Mr SIMONETTI-MALASPINA à COSTA.

Absents : Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAATION
16/02/2024DATE AFFICHAGE
23/02/2024Objet de la délibération :**REPLACEMENT DE COMPTEURS DE SECTEUR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise CETA Environnement est en train de préparer le schéma directeur d'eau potable. Lors de son diagnostic, l'entreprise s'est aperçue qu'il était nécessaire de remplacer les compteurs de secteur.

Ces compteurs, devenus vétustes, ne permettent pas de réaliser la campagne de mesure hivernale pour l'élaboration du schéma directeur en eau potable.

Le remplacement de 6 compteurs s'élèverait à **49 385 Euros HT**.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le remplacement de 6 compteurs de secteur vétustes
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.